

Postulat : Des caméras de surveillance pour garder la maîtrise sur nos lieux publics

Je me réfère à mon interpellation lors du conseil communal du 12 septembre 2024 et à la résolution qui l'a suivi. Les débats n'ont pas pu être menés à leur terme, mais au vu des premières discussions, il me semble opportun de déposer un postulat selon l'article 69 de notre règlement. Nous aurons ainsi l'opportunité de renvoyer la proposition à l'examen d'une commission. Au vu de l'importance des enjeux et des avis opposés, cet examen me paraît indispensable.

Lors de la séance du 12 septembre 2024, nous avons appris au travers des réponses de la municipalité que les caméras actuelles couvraient principalement la Place de la Gare, les quais des bus, et qu'une caméra rotative ne permettait qu'une couverture partielle du Jardin Japonais. Plus ennuyant, l'utilisation de ces caméras est passablement entravée pour diverses raisons :

- Certaines fonctionnalités, dont justement la rotation permettant de surveiller partiellement le Jardin Japonais, sont désactivées depuis 2021, en attente d'une autorisation préfectorale.
- Les images ne sont pas visionnables sans intervention d'un magistrat.
- Des demandes sont en cours pour que du personnel communal ou de police puisse visionner ces images.
- Les ressources en personnel de la Ville ou de la Police ne sont pas suffisantes pour une surveillance en temps réel.

Tout d'abord, cela me paraît complètement incompréhensible que des demandes faites à la préfecture en 2021 soit toujours sans réponse. Je me demande bien ce qui peut justifier un tel délai.

Au niveau technique, il apparaît aussi que le réseau actuel de caméra est bien insuffisant pour couvrir confortablement la Place d'Armes, principalement la partie proche de la Rue des Remparts, proche de la place de jeux des enfants ou du kiosque à musique. Et peut-être que d'autres lieux publics doivent être surveillés, comme les cours d'école où les déprédations sont importantes.

Il apparaît aussi que les ressources humaines sont insuffisantes. A un moment où nous perdons le contrôle de certains espaces publics, une augmentation des effectifs me semble de l'argent bien investi pour le bien de nos concitoyens.

Je comprends évidemment le souci de préserver la vie privée. Il convient d'analyser les garde-fous qui empêchent les abus. Et il faut faire une pesée des intérêts. La perte de maîtrise sur certains de nos espaces publics et l'image qui en résulte pour notre ville ne peuvent pas être balayés d'un simple revers de la main. On peut lire dans la presse tous les jours les méfaits du trafic de drogue et des actes criminels qui peuvent y être associés. Je n'ai pas le souvenir d'avoir lu des cas d'abus d'utilisation d'images vidéo. Mais là encore, une commission doit pouvoir se pencher sur le sujet.

La présence visible de caméra de surveillance dans des zones connues pour être des points de trafic de drogue peut décourager les trafiquants et les consommateurs de mener leurs activités illégales. Sachant qu'ils sont potentiellement observés et enregistrés, les criminels et consommateurs peuvent être moins enclins à opérer dans ces endroits, ce qui réduit les activités illicites et les repousse à des endroits moins visibles et gênant pour la communauté.

Les caméras de surveillance permettent aux autorités de surveiller en continu les zones stratégiques et de suivre les mouvements des suspects. Elles peuvent aider à cartographier les activités des trafiquants, identifier les itinéraires de transport de drogue, et découvrir les points de vente et les endroits où les produits illicites sont dissimulés. Cette surveillance en continu doit pouvoir guider des interventions plus ciblées et efficaces sur le terrain. A défaut de pouvoir éradiquer le deal de drogue, il faut rendre le deal « inconfortable » et le confiner dans l'ombre ou dans des espaces plus tolérables. Il s'agit aussi d'agir sur la demande en empêchant ce marché ouvert aux yeux de tous et qui donne une impression de normalité.

Par ce postulat, je propose donc à la Municipalité d'étudier l'extension, la mise ou la remise en service de réseaux de caméras de surveillance avec un personnel dédié, aux alentours de la gare, du jardin japonais, de la place d'Armes et à tout autre endroit favorable à un trafic ou consommation de drogue sur la zone publique, ainsi que d'autres lieux publics sujet à des incivilités.

Yverdon-les-Bains, 22.09.2024 / Laurent Roquier